



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16277
13 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au cours du récent débat au Conseil de sécurité touchant la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud, le Représentant permanent de la Syrie a de nouveau, le 5 janvier 1984, fait abus des délibérations du Conseil pour tenter de calomnier mon pays en se livrant au sujet d'Israël à des observations totalement injustifiées et blessantes, qui n'avaient pas le moindre rapport avec la question dont le Conseil était saisi (voir S/PV.2510, p. 20).

A l'évidence, le représentant de la Syrie est tenaillé par une haine irrationnelle d'Israël si obsessionnelle qu'il ne peut, semble-t-il, s'empêcher de saisir toute occasion qui s'offre d'introduire dans les échanges diplomatiques internationaux et d'autres questions préoccupant la communauté internationale des considérations totalement étrangères au propos.

En donnant de nouveau libre cours à sa haine obsessionnelle de mon pays, pour se lancer dans une polémique malveillante contre Israël, le représentant de la Syrie a de toute évidence nui à l'examen de la question présentée au Conseil.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM